

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

## ABONNEMENTS

CAHORS ET DÉPARTEMENT : 10 francs par an.  
HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 10 janvier

## Le 27 Janvier

Il n'y a plus rien dans la presse française en dehors de l'Élection de la Seine. C'est un branle bas général, une lutte homérique d'opinions diverses, de gageures pour ou contre, d'indignations et d'enthousiasmes patriotiques, à propos de ce scrutin du 27 janvier qui, paraît-il, doit révolutionner le monde entier.

Nos lecteurs trouveront plus loin la proclamation d'un des chefs de la Commune, Lisbonne, qui pose sa candidature à Paris; ils verront avec quel respect les criminels de 1870 traitent le suffrage universel.

Voici les appréciations des journaux sur le vote du Congrès qui a proclamé la candidature de M. Jacques, distillateur, président du Conseil général de la Seine, en opposition à celle du général Boulanger.

### Le Parti National :

Le Parti National regrette qu'on n'ait par choisi une individualité moins obscure que M. Jacques. Ce n'est pas en opposant au boulangisme d'aussi maigres candidatures et d'aussi faibles barrières, qu'on peut lui barrer le chemin.

### La République française :

La démocratie du département de la Seine saura faire de la candidature de M. Jacques un instrument qui brisera le cercle de la réaction à Paris et rabattra l'orgueil de cette tourbe qui se serait crue bientôt maîtresse du pavé.

### Le Cri du Peuple :

M. Jacques manque totalement de prestige. Le congrès du 8 janvier dira quel sera le rôle des socialistes dans l'élection du 27 janvier.

### Le Rappel :

Tous les républicains et les patriotes sont invités à se rallier sur le candidat qui, dès ce moment, personnifie la lutte de la République contre la dictature. Quant aux monarchistes, s'il n'est pas à leur honneur de voter pour un candidat césarien, c'est leur intérêt; et depuis longtemps ils ne sacrifient pas leur intérêt à leur honneur.

### L'Autorité :

Nous croyons que le congrès composé de disparates impopularités ne peut avoir que l'importance d'une manifestation platonique purement décorative. Il s'agira énormément, mais fera peu de besogne.

### Le Journal des Débats :

Aux dernières élections, c'était, nous disait-on, pour sauver la République qu'il fallait voter pour MM. Basly et Camélinat. Un peu plus tard, c'était encore pour sauver la République, qu'il fallait voter pour Calvinhac. A force de la sauver de cette manière, on l'a menée où elle est. On l'a compromise, on l'a discréditée, on a suscité contre elle une véritable opposition en la livrant, en l'asservissant de plus en plus au radicalisme.

La candidature du Général Boulanger signifie démagogie et césarisme. La candidature Jacques signifie république et démagogie. Nous n'appuierons ni l'une ni l'autre.

### Le Radical :

Le programme de l'élection de la Seine est simple. Ni monarchie, ni césarisme : la République. Il y avait longtemps que pareil accord ne s'était vu à Paris, entre les républicains. Le danger commun a refait l'union qui fait la force.

### Le Siècle :

Les boulangistes et les réactionnaires demandent à la ville républicaine par excellence de repudier son passé, ses traditions les plus glorieuses au profit du politicien acclamé par les pires ennemis de la démocratie. Cette insolence mérite une leçon. Paris saura remplir son devoir avec ardeur et discipline.

### Le Temps :

Si on ne se fut préoccupé que de grouper le plus grand nombre de suffrages possible contre l'ennemi commun, M. Vacquerie n'aurait pas même été discuté. Les meneurs habituels des élections parisiennes ont sacrifié cet idéal éminemment républicain et patriotique, aux préjugés et aux exigences de leur public spécial. Cette faute, car c'en est une, aura pour résultat, nous ne l'avons pas dissimulé dès le premier jour, de grossir le nombre des abstentions et diminuer par conséquent l'importance de la manifestation anti-boulangiste, qui d'ailleurs, et en dépit de cette circonstance défavorable, ne nous paraît pas douteuse.

— Quant aux journaux réactionnaires, les uns — disent que la décision du Congrès ne signifie grand chose, et ne dissimulent pas leurs préférences pour le général Boulanger. Les autres — le *Soleil* le *Petit Moniteur*, le *Petit Caporal*, — ne se prononcent pas.

Usez-en, abusez-en même. C'est le seul moyen de leur prouver que vous êtes sensible à l'intérêt qu'ils vous portent.

Il y eut un mouvement de sortie générale.

Dans ce mouvement, Joël se rapprocha d'Aurore. Celle-ci lui tendit les mains avec effusion :

— Blessé !... Vous avez été blessé !... Et c'est en vous jetant devant moi pour m'épargner le coup qui m'était destiné !

Puis, avec une familiarité enjouée :

— Il ne faudrait point m'en vouloir si je ne suis pas allée à vous tout de suite; mais nous ne nous séparons pas, puisque vous vous rendez à Paris comme moi, et j'aurai, en route, tout le loisir de vous accabler de ma gratitude.

Le chevalier se dirigeait vers son carrosse au bras de M. de Boislaurier.

— Eh bien ! demanda-t-il à ce dernier, comment trouvez-vous cette jeune fille ?

— Admirablement belle répondit le gentilhomme.

Et il se retourna pour regarder encore une fois mademoiselle de la Tremblaye, qui se préparait à monter dans le coche, suivie de Joël radieux.

Son compagnon eut le sourire plein de sous-entendus de l'ancien amant de madame de Chevreuse et de l'ancien ami de Fouquet,

— Saluez-la bien bas, dit-il, comme on salue le soleil levant, comme toute la cour la saluera, jusqu'à terre, avant qu'il soit peu; car cette provinciale inconnue, dont Paris et St-Germain ignorent l'existence, c'est la femme que j'ai choisie pour mener à bien nos projets; c'est elle qui succédera à la Montespan détronée; c'est la future reine du roi

— de la main gauche, la main du cœur — et, par conséquent, ce sera la véritable reine de France.

Les feuilles boulangistes continuent à crier victoire et à vendre la peau de l'ours, partageant en cela l'assurance du général, qui a répondu sans sourcil à un rédacteur du *Gaulois* :

Je suis tellement certain du succès, que je compte pour le 27 janvier sur une majorité écrasante qui mettra en émoi non seulement la France entière, mais l'étranger. »

### Le Manifeste de M. Jacques

Le manifeste de M. Jacques a été affiché hier matin.

Il y est dit que toutes les réactions exploitent le mécontentement « amené par leurs manœuvres » et aussi par l'éparpillement des forces républicaines.

Une fois de plus, c'est le cléricalisme qui dirige la lutte du général Boulanger, qui en est le porte-drapeau.

« Je ne suis pas, dit-il, le candidat d'un groupe, je suis le candidat de la République, qui, à l'unanimité du congrès, m'a désigné.

» L'Europe, ajoute-t-il, se demande ce qui adviendra de la France; c'est au département de la Seine qu'il appartient de répondre.

» Il ne faut pas que votre vote soit le vote de la servitude. Vous n'irez pas aux urnes pour réclamer un maître.

» Que chacun de vos bulletins crie à la France : « Vive la République ! »

### La Proclamation Lisbonne

Terminons par la note gaie. C'est le citoyen Lisbonne qui se propose aux électeurs par la proclamation ci-après :

Citoyens et électeurs de la Seine,

Un grand nombre d'électeurs m'offrent la candidature à la Chambre des députés.

J'accepte.

Je suis criblé de dettes dont l'origine remonte à 1865, où j'étais directeur du théâtre des Folies-St-Antoine, et, comme je suis honnête, je ne puis être élu qu'à une condition :

Désintéresser mes créanciers qui sont au nombre de 1793.

Je n'invoque pas la prescription ! ! !  
Mon programme, si j'étais élu, vous le connaîtrez :

Suppression de la présidence ;  
— du Sénat ;  
— de la Chambre.

Etant prouvé que pendant les vacances on n'est jamais plus tranquille.

Suppression du budget des cultes, liberté de réunions et d'associations ouvrières, séparation de

## VI

C'était du temps que Belle-Isle-en-Mer appartenait à M. Fouquet.

Cette seigneurie, d'une étendue de six lieues de long sur six de large, avait été longtemps un fief de la maison de Retz, si puissante et si redoutée dans le pays. Puis, peu après l'érection de ce fief en marquisat par Charles IX, elle était passée dans les mains de la famille du surintendant.

Belle-Isle comptait trois villages : Bangos, Saugen et Locmaria. Ce dernier était cité, parmi les petits ports de Bretagne, pour la joliesse, la gaieté et la coquetterie de ses filles.

Or, la plus gaie, la plus avenante, la mieux tournée, — mais par exemple, la moins coquette, — des fillettes de Locmaria était alors Corentine Lebrun, la filleule de maître Plouër, un ex-bas-officier du régiment de la Marine devenu syndic des pêcheurs.

Corentine avait dix-huit ans et des cheveux d'un blond très foncé, qui rayonnaient à la lumière. Elle ne savait où les fourrer, tellement ils foisonnaient autour de son front insouciant. Ses grands yeux riaient comme ses lèvres vermeilles... Avec cela, le meilleur parti du pays. Ses parents, — des laboureurs intelligents, travailleurs et économes, — avaient peiné, leur vie durant, afin que leur unique enfant restât à l'abri du besoin. Les braves gens étaient morts à la tâche. Mais il laissèrent à l'orpheline une ferme et des terres d'un excellent rapport.

Aussi, jugez si celle-ci était courue par tous les gars, non seulement de l'île, mais encore de la côte, — depuis Vannes jusqu'à St-Nazaire, et des paroisses de l'intérieur, depuis Guérande jusqu'à Redon !

l'Eglise et de l'Etat, etc., etc.

Pour arriver à siéger à la Chambre, il faut que je désintéresse mes créanciers; je fais donc appel à un terre-neuve financier qui voudra bien me débarrasser des huissiers, notaires et hommes d'affaires qui me tombent sur le dos chaque fois que j'entreprends une direction ou une industrie quelconque.

Je ne suis pas gourmand. Le citoyen français assez patriote pour mettre seulement cent mille francs à ma disposition aura bien mérité de la patrie et de mes créanciers.

Si je suis élu, je remplirai fidèlement mon devoir.

Au cas d'un échec, 4702 ordonnances réunies dans un banquet, dont mon sauveur financier sera président d'honneur, porteront des toasts à l'infini au manteau bleu politique qui les aura payés beaucoup plus tôt que je n'aurais pu le faire.

Il emportera à la sortie leurs bénédictions, accompagnées de toutes celles des officiers ministériels de Paris, de la France et de l'étranger.

Vive la République !

Salut et fraternité !

Colonel LISBONNE,

Ex-forçat de la Commune,

Directeur des Frites révolutionnaires.

## LES CHAMBRES

La séance de la rentrée du Parlement a eu lieu mardi, sous la présidence d'âge de M. Pierre Blanc.

On a procédé à l'élection du bureau. M. Méline a été élu président par 253 voix.

Ont été réélus vice-présidents. — MM. de Mahy, 268 voix, Lefèvre 236, Casimir Périer 183, Develle 176.

Ont été élus secrétaires. — MM. Harteux, Chevalier, Boissy-d'Anglas, Em. Arène, Horard, Crémieux.

Paris, 9 janvier.

On procédera ce soir, à l'élection des deux autres secrétaires et des trois questeurs.

M. Emmanuel Arène a déposé une proposition portant l'ouverture d'un crédit de 100,000 fr. pour venir en aide aux victimes des inondations dans les départements du Midi.

L'élection du bureau au Sénat a eu lieu aujourd'hui.

## INFORMATIONS

On lit dans *L'Autorité* :

Les fonctions de conseiller municipal sont gra-

Ille en avait toute une cour à ses trousses alors qu'elle s'en allait vendre les produits de sa ferme sur les marchés du Poulignen, du Croisic, de Pirial, avec sa mante à coqueluchon, sa courte jupe de peluche, son mollet aux fermes ronds et ses petits sabots plus mignons que la pantoufle de Cendrillon.

Elle en avait une double haie sur son passage, quand, le dimanche, elle s'en venait à la messe ou s'en revenait des vêpres, avec ses coiffes de riche dentelle, sa croix d'or, son corselet de velours passementé de filigrane, ses bas de soie à coins brodés et ses souliers à boucles d'argent.

Mais Corentine s'inquiétait bien des galants ! Elle avait assez à s'occuper du soin de sa maison, de ses semailles, de ses récoltes, de son poulailler, de ses étables, de ses aumônes et de ses chansons ! Sa vie coulait paisible et douce. Son limpide regard ignorait les larmes. Il y avait autour d'elle une auréole de joie. Tout ce qui l'approchait s'égayait à ses radieux sourires.

En ce temps-là, il advint que M. Fouquet fit fortifier Belle-Isle. Pourquoi ? — On ne savait. — C'était sa volonté, voilà tout. Ses vassaux n'en demandaient pas davantage. Les ducs de Bretagne ne gouvernaient plus le pays; mais les seigneurs de paroisse régnaient à leur place. Or, M. Fouquet était le plus puissant, le plus riche et surtout le plus populaire de ces seigneurs.

Il avait donc envoyé à Belle-Isle un ingénieur et des ouvriers.

Cet ingénieur était un cavalier de haute taille et de robuste encolure, qui portait un justaucorps tout chamarré de galons et un chapeau tout couvert de panaches.

(A suivre)

18 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### A la Recherche d'un Père

V

— M. de Boislaurier, reprit le chevalier, est attaché à la maison de Monseigneur le Grand-Dauphin, un prince pieux et de mœurs austères : en frappant à sa porte, vous frapperez à la mienne...

Il ajouta avec bonhomie :

— Du reste, nous ne prétendons pas vous imposer nos services. Libre à vous de les décliner. Seulement, songez à vos enfants, comme vous disiez tout à l'heure...

— Le carrosse de monseigneur est attelé annonça l'aubergiste.

En même temps, la voix du conducteur du coche lançait du dehors la formule inévitable :

— Messieurs les voyageurs, en voiture !

L'ex-mousquetaire s'inclina devant la jeune fille comme il s'était incliné jadis devant Anne d'Autriche et devant Henriette d'Angleterre :

— Au revoir donc, mon enfant, dit-il. Mon âge me permet de vous donner ce titre. Au revoir, et souvenez-vous que vous avez des amis dévoués.



uites, -- la loi le décide ainsi.

Mais les conseillers socialistes de Paris en ont décidé autrement, et ils viennent de greffer un joli petit honoraire de 6,000 fr. par an sur cette gratuité.

**La fédération** des groupes républicains socialistes, s'est réunie mardi soir et a acclamé la candidature du général Boulanger.

**Défaite des Allemands à Samoha.**

Un avis de Samoha annonce que le capitaine du navire allemand *Olga* avait fait débarquer 120 hommes pour secourir le roi Tamasese, protégé allemand, contre le roi indépendant Martafa.

Après un combat acharné, les Allemands ont été rejetés vers leurs canots après avoir eu vingt tués et trente blessés.

Les navires de guerre anglais et américains, qui avaient été informés par les allemands de leur intention d'intervenir, sont néanmoins restés inactifs.

**Fin de la triple alliance**

La *Lanterne* publie la note suivante que nous reproduisons sous toutes réserves :

« Nous avons annoncé, il y a deux jours, une nouvelle d'une gravité exceptionnelle, touchant la politique extérieure. Il s'agit, en effet, du déplacement des forces de l'Europe continentale. La triple alliance austro-italo-allemande a vécu. L'Autriche échappe à la tutelle allemande et s'allie à la Russie. On peut s'attendre d'ici peu à une manifestation de l'Autriche, qui fera connaître à l'Europe la nouvelle attitude de cette puissance qui est décidée à sortir avec éclat de la triple alliance.

Nous avons fait en sorte depuis deux jours de vérifier les renseignements qui nous ont été fournis. Bien qu'ils nous aient été confirmés, nos lecteurs comprendront la réserve que nous devons conserver en présence d'une information d'une aussi haute gravité. »

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

M. le Directeur de la Compagnie d'Orléans a fait remettre au Maire de Cahors, pour les pauvres de la ville, une somme de 250 francs, qui a été versée au bureau de Bienfaisance.

**Lycée Gambetta.** — Par arrêté du 27 décembre 1888 :

- MM.
- Garrigues, professeur au Lycée, est promu de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> classe.
- Gauthier, professeur de 5<sup>e</sup>, est promu de la 6<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> classe.
- Piot, professeur de 4<sup>e</sup>, est promu de la 6<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> classe.
- Andraud, professeur d'enseignement spécial, est promu de la 6<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> classe.
- Blanchard, professeur de mathématiques, est promu de la 6<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> classe.
- Chéry, professeur d'allemand, est promu de la 6<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> classe.
- Mauxion, professeur de philosophie, est promu de la 6<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> classe.
- Muxart, professeur de 8<sup>e</sup> est promu de la 5<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> classe.

M. Rodolosse, architecte départemental, vient d'être nommé officier d'académie. Félicitations.

**Bouillon d'hiver.** — La commission du bouillon d'hiver se réunira demain vendredi, à 4 heures, à l'hôtel de la Préfecture. Nous rendrons compte de cette séance si intéressante pour la classe laborieuse.

**Agrandissement des bureaux de la poste.** — Dans quelques mois, l'installation de ce bureau sera complètement modifiée. Tout en facilitant le double service de la poste et du télégraphe, la nouvelle organisation offrira un certain confort à son public.

Au lieu de cet étroit et obscur couloir sur lequel s'ouvrent le guichet de la poste et celui du télégraphe, nous allons avoir une belle et vaste pièce parfaitement éclairée, garnie de quatre guichets et précédée d'une salle d'attente qui, nous l'espérons, sera munie de sièges à l'usage du public.

Dans le nouveau local, chacun doit avoir sa place marquée, et non seulement le public, mais encore les facteurs, auront leurs salles spéciales et les courriers leurs guichets particuliers.

Cette nouvelle installation, que tout le monde réclamait depuis longtemps, sera prête le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Le nouveau bureau de poste reste d'ailleurs dans le local actuel, mais il comprend la totalité du rez-de-chaussée de la maison, dont il n'occupe en ce moment qu'une moitié.

**Les Prévoyants de l'Avenir**

Les adhérents de la 405<sup>e</sup> section de Cahors, sont prévenus que, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, (Sectionnement) l'Assemblée générale des Sociétaires aura lieu dimanche prochain, 13 Janvier, à 4 heures du soir dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Ils sont en outre avertis que, par application des dispositions du 1<sup>er</sup> article additionnel, ceux qui n'assisteront pas à cette réunion et qui ne fourniront pas un motif suffisant de leur absence, seront amendés.

La présence des sociétaires sera constatée par une feuille d'émargement déposée à l'entrée de la salle de réunion.

Cette séance étant publique, tous nos concitoyens qui ne font pas partie de la Société seront admis ; les dames sont instamment priées d'y assister.

Tout le monde pourra ainsi se renseigner sur le but essentiellement humanitaire et philanthropique de la Société et les moyens qu'elle emploie pour l'atteindre.

Les membres du bureau seront à la disposition des personnes qui voudront s'affilier au début de la séance. Les nouveaux affiliés prendront part à l'élection du bureau et du comité de surveillance, qui aura lieu au cours de cette même séance, dont voici l'ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal de la séance du mois d'octobre 1888, dans laquelle le bureau provisoire a été nommé ;
- 2<sup>o</sup> Admissions ;
- 3<sup>o</sup> Radiations ;
- 4<sup>o</sup> Rapport du conseil de surveillance ;

l'avoir fait reconnaître à sa mère il le reprit et le conserva.

La comtesse de Valenflours sourit avec tristesse en jetant un long regard à son fils.

— Le temps me pressait, reprit Bernard ; j'ai remarqué soigneusement la fin de ma piste, et je me suis hâté de retourner rue de la Plaine, comme cela était convenu entre nous, cher monsieur Bonhomme, au cas peu probable, mais après tout possible, où vous auriez besoin de moi, ou moi besoin de vous. J'ai fait encore quelques autres découvertes peu importantes, en vous attendant ; puis, ne sachant plus comment tuer le temps, je me suis planté comme un véritable badaud devant l'affiche où vous m'avez trouvé les yeux écarquillés et les bras derrière le dos. Tout ce que j'ai découvert est peut-être de bien peu d'importance à vos yeux, cher monsieur ; mais, au moins, ces quelques renseignements, en les coordonnant les uns avec les autres, donnent un ensemble de faits très graves. Je tiens enfin le fil que je cherchais, et maintenant avant vingt-quatre heures, je vous le jure, j'arriverai au bout, à moins qu'il n'en ait pas, ajouta-t-il avec un sourire matois. Que dites-vous maintenant des trouvailles de traces des pampas buenos-ayriennes, eh ! cher monsieur Bonhomme ?

Et il éclata d'un rire joyeux, malgré la gravité de la situation.

— Monsieur, répondit le policier avec une franchise exempte cette fois d'arrière-pensée, pardonnez-moi mon outrecoissance ; je suis un niais et un présomptueux ; je me croyais habile. et je suis contraint d'avouer que je ne suis qu'un écolier à l'A B C du métier, je confesse mon iguorance ; vous êtes mon maître.

Et il le salua gravement.

- 5<sup>o</sup> Rapport du secrétariat ;
- 6<sup>o</sup> Rapport financier ;
- 7<sup>o</sup> Renouvellement du bureau de propagande et du conseil de surveillance ;
- 8<sup>o</sup> Proclamation du vote ;
- 9<sup>o</sup> Approbation ou rejet du nouveau mode de recette facultatif pour les sections de plus de 500 membres ;
- 10<sup>o</sup> Questions diverses ; propositions à soumettre au comité central ;
- 11<sup>o</sup> Allocution du président encourageant les sociétaires à s'abonner au journal « *Le Prévoyant* »

A l'issue de la séance, un membre du bureau donnera lecture des statuts, commentera les articles, et fournira toutes les explications que les adhérents ou postulants demanderont.

Le Secrétaire  
CATUSSE

**Livraison des Tabacs**

Contrôle de Cahors. — 1<sup>re</sup> Commission

Espère, 16 janvier ; Crayssac, 17 ; Calamane, 17 ; Nuzéjols, 17 ; Boissières, 17, 18 ; St-Denis, 18 ; Catus, 18 ; Maxou, 18, 19 ; Francoulès, 19 ; Parnac, 19, 21 ; St-Vincent, 21, 22 ; Douelle, 22, 23, 24 ; Mercuès, 25, 26, 28 ; Pescadoires, 28, 29 ; Puy-l'Evêque, 29 ; Praysac, 29, 30 ; Castelfrac, 30, 31 ; Les Junies, 31 ; Belaye, 31 ; Anglars-Julliac, 31, 1<sup>er</sup> février, 2 février ; Grézels, 2, 4 ; Lagardelle, 4 ; Valroufié, 5, 6 ; Maxou, 6 ; Cahors, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16 ; Aujols, 16, 18, 19 ; Laburgade, 16, 18, 19 ; Cieurac, 18 ; Flaujac, 18, 19 ; St-Cirq-Lapopie, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27 ; Orniac, 25, 26 ; Bergant, 26, 27 ; Crégols, 27 ; Larroque-des-Arcs, 28 ; Cahors, 28, 1<sup>er</sup> mars, 2, 4 ; Cours, 7, 8 ; Vers, 8, 9, 11 ; Larroque-Toirac, 12 ; Montbrun, 12 ; Sauliac, 12, 13, 14 ; Marcilhac, 14, 15, 16, 18 ; St-Pierre-Toirac, 19 ; Gréalou, 19 ; Bédur, 19 ; Blars, 20, 21 ; Ste-Eulalie, 21 ; St-Sulpice, 22 ; Brengues, 22, 23.

2<sup>e</sup> Commission

Caillac, 15 janvier, 16 ; Labastide-du-Vert, 17 ; St-Médard, 17 ; Albas, 17, 18, 19 ; Luzech, 19, 21, 22 ; Montcuq, 22 ; Ste-Alauzie, 22, 23 ; Lascabanes, 23, 24 ; Cézac, 25 ; Pern, 25, 26 ; Castelnaud, 26, 28 ; Flaugnac, 28 ; St-Paul, 28, 29 ; St-Laurent, 29 ; St-Cyprien, 30 ; Labastide-Marnhac, 31, 1<sup>er</sup> février, 2 ; Cahors, 31, 1<sup>er</sup> février, 2, 4 ; l'Hospitalet, 4 ; Pradines, 5, 6, 7, 8, 9 ; Le Montat, 9, 11 ; Montdoumerc, 11 ; Cremps, 11, 12 ; Lalbenque, 12 ; Fontanes, 12 ; Lamadeleine, 12, 13, 14, 15 ; Arcambal, 15, 16, 18, 19, 8 mars, 9 ; Lauzès, 20 février ; St-Cernin, 20 ; Sénailac, 20, 21 ; Caniac, 21, 22 ; Sabadel, 22, 23 ; Lentillac, 23, 25, 26 ; Cabrerets, 25, 26, 27 ; Cras, 27 ; St-Martin-de-Vers, 27, 28 ; Limogne, 28 ; Esclauzels, 28, 1<sup>er</sup> mars ; St-Géry, 1, 2, 4, 7 ; Bouziès, 9, 11 ; Lugagnac, 11 ; Carayac, 12 ; Cadriac, 12 ; Cajarc, 12, 13 ; St-Chels, 13, 14 ; Calvignac, 15, 16, 18 ; Corn, 15, 16 ; Boussac, 16 ; Cenevières, 16, 18, 19, 20 ; Larnagol, 19, 20, 21, 22, 23 ; St-Martin-Labouval, 19, 20, 21, 22, 23.

**Commissions d'expertise des tabacs.** — Sont nommés membres des commissions d'expertise pour la vérification et le classement des tabacs du Lot, provenant de la récolte de 1888 :  
Magasin de Cahors. — Première commission : MM. Jordanet, maire de Labastide-du-Vert ;

— Eh ! mon cher monsieur, reprit Bernard, toujours souriant : seulement habitué aux finesses et aux roueries d'une certaine catégorie de malfaiteurs dont vous savez sur le bout du doigt toutes les ruses, vous avez été pris à l'improviste, et vous vous êtes complètement dévoyé quand vous avez trouvé devant vous un adversaire de la trempe de celui que nous combattons, et se servant d'armes qui vous sont inconnues, voilà tout. La lutte n'est possible, et ne peut être égale avec cet homme qu'en employant et retournant contre lui les procédés qu'il emploie lui-même : cela est vrai et indiscutable ; mais, malheureusement pour lui, il est seul. Les complices qu'il est contraint de s'adjoindre ne sont pas à la hauteur de ses conceptions hardies, bien que triés sur le volet parmi les plus redoutables scélérats qui exercent leur odieux métier dans les bas-fonds parisiens ; ceux-là, mieux que personne, vous les connaissez et les avez percés à jour. C'est contre ces misérables que votre concours nous sera non seulement utile, mais indispensable, car il nous arrive à nous, vis-à-vis d'eux, absolument la même chose qui vous est arrivée à vous en face du Mayor.

— Ma foi, je l'ignore, monsieur, après ce que je viens d'entendre. Dans tous les cas, je tacherai, autant que possible, de profiter de vos leçons, afin de ne pas rester au-dessous de la mission que ces messieurs et vous m'avez confiée ; et, à ce propos, expliquez-moi donc, je vous prie, comment vous seul avez retrouvé ce diamant, si vainement cherché par les ravisseurs.

— Tout simplement, cher monsieur, parce que le Mayor a commis une faute grave.

— Lui ! comment cela ? je ne comprend pas.

Gailhard, de Gaillac (Cajarc) ; Mespoulet, de Loupiac, chargé de l'inscription des pesées.

2<sup>e</sup> commission : MM. Paul Devès, de Saint-Médard près Catus ; Ausset, maire de Sainte-Alauzie ; Lalo, maire de Cras, chargé de l'inscription des pesées.

3<sup>e</sup> commission : MM. Cayla, maire et conseiller d'arrondissement de Saint-Géry ; Durand, maire de Saint-Michel-Loubéjou ; Guibon, de la Pistoule (Luzech), chargé de l'inscription des pesées.

4<sup>e</sup> commission : MM. Vincens, de Raux ; Bary, de Cayx (Luzech) ; Davidou, maire de Souillaget, chargé de l'inscription des pesées.

Magasin de Souillac. — Commission unique : MM. Gransault, de Salviac ; Planchard, maire de Saint-Sozy ; Gourrat, de Lanzac, chargé de l'inscription des pesées.

Rempliront les fonctions d'experts suppléants ; au magasin de Cahors, MM. Philémon Sers, de Douelle et Garrigues, maire de Flaugnac ; au magasin de Souillac, M. Jean Coste, de Salviac.

**Nécrologie.** — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Desprats, ancien curé de Thémines et ancien curé de Notre-Dame à Gramat.

M. l'abbé Desprats était âgé de 80 ans environ.

Il est mort à Gramat où il s'était retiré depuis quelques années.

**Les médaillés de Sainte-Hélène**

Sait-on combien il reste de médaillés de Sainte-Hélène, au ruban vert et rouge-bron ? 130. La chancellerie ne sert plus, en effet, que cent trente pensions viagères concédées en vertu de la loi du 5 mai 1869.

La première liste des pensionnés établie en 1870 comprenait 43,592 titulaires. En 1871, ce chiffre était tombé à 38,768. Dix ans plus tard, en 1881, le nombre des pensionnés n'était plus que de 2,920 ; enfin, en 1887, il était réduit à 244.

Le plus âgé des 130 survivants est né en septembre 1785 ; les plus jeunes sont de 1795, à l'exception toutefois du dernier, né en 1800.

A la fin du premier empire, il était moussu sur un navire de guerre.

**Statistique.** — Le ministre de l'agriculture vient de publier la statistique des loups tués en France l'année dernière. Le nombre s'élève à 701, dont 16 louves avec leurs louveteaux, 315 loups ordinaires et 370 petits loups. Pour les premières, on a payé une prime de 150 francs, pour les seconds, 100 francs et pour les derniers 40 francs. La somme totale des primes s'est élevée à 47,000 francs. Les départements dans lesquels les loups ont été détruits en plus grand nombre sont : la Dordogne, avec 109 têtes ; la Charente, avec 68 ; la Vienne, avec 50 ; et la Haute-Vienne, avec 47.

**Musiques civiles.** — La chambre criminelle de la cour de cassation, sur les conclusions de l'avocat général Bertrand, vient de rendre un arrêt aux termes duquel on arrête municipal interdisant à tout groupe de musiciens ou de chanteurs de jouer ou de chanter dans aucun lieu de réunion situé dans l'enceinte du

— Parce que vous ne vous donnez pas la peine d'y réfléchir sérieusement. Le Mayor, sans doute furieux de l'acte désespéré de mademoiselle de Valenflours, a perdu son sang-froid, d'autant plus que tandis qu'il descendait par une portière, la jeune fille a probablement essayé de s'échapper par l'autre ; ce qui l'a engagé à remonter précipitamment, afin de l'empêcher en la retenant. Il a ordonné des recherches ; mais dans un rayon trop restreint ; trop troublé en ce moment pour se rendre bien compte de la force de projection de ce bouton d'oreille, dont, malgré sa petitesse, le poids est cependant assez grand, et que la jeune fille a évidemment lancé avec toute la vigueur qu'elle puisait dans son désespoir ; dans ces conditions, les recherches se seraient prolongées pendant la nuit tout entière, sans aucun résultat. Moi, étant de sang-froid, je me suis aussitôt rendu compte de l'événement. Après avoir relevé la position exacte des débris de glace sur le sol, j'ai marché droit devant moi avec un écart d'un mètre à droite et à gauche ; le bouton, lancé au hasard, ayant pu être projeté en avant de la voiture, comme en arrière, et aussi directement. Je suis ainsi arrivé tout droit au diamant, je n'ai eu pour ainsi dire qu'à me baisser et à le ramasser.

— Je comprends, monsieur, c'est prodigieux de raisonnement.

— Vous avez dit le mot. Toute notre science à nous autres, coureurs des bois, n'est basée que sur trois choses : une grande puissance de vue, une observation minutieuse et du raisonnement.

GUSTAVE AÏMARD

A suivre.

**LES AVENTURES D'un Peau-Rouge**

A PARIS

TROISIÈME PARTIE  
LES MORTS-VIVANTS

XVI

OU LE LECTEUR ASSISTE AUX PREMIERS TATONNEMENTS DE LA PISTE DE GUERRE DANS LA FORÊT PARISIENNE ET AUX ÉBAÏSSEMENTS D'UN CÉLÈBRE POLICIER, COMPLÈTEMENT DÉROUÉ PAR L'EMPLOI DE PROCÉDÉS A LUI INCONNUS.

— Ils s'éclairaient avec une des lanternes de la voiture ; ils l'ont pendant un instant, posée à terre, j'ai vu les traces ; les valets de pied n'ont rien découvert, et la voiture est repartie au grand trot. Moi, j'ai été plus heureux, j'ai découvert à six ou huit pas environ de l'endroit où la voiture avait stationné pendant quelques instants, ce bouton d'oreille en diamant, lancé évidemment par mademoiselle de Valenflours, à travers la glace qu'elle avait brisée : ce bouton avait roulé presque sous les chaînes des bornes dont l'Arc-de-Triomphe est entouré, voici ce diamant ; il est d'un grand prix.

L'ancien coureur des bois remit alors le bouton d'oreille au jeune comte. Celui-ci le couvrit de baisers furieux ; et, après



village, sans autorisation spéciale du maire, ne saurait s'appliquer aux musiciens qui, sur l'invitation du coré, se font entendre dans l'église pendant une cérémonie du culte, la réglementation du culte appartenant au coré et aux évêques, et les églises ne pouvant pas être assimilées aux lieux publics dont la police est confiée à la vigilance de l'autorité municipale.

CORRESPONDANCES

DU DÉPARTEMENT

Floressac. — La foire des porcs gras a été peu importante. Il s'est traité quelques marchés à des prix variant de 40 à 45 et 47 c. 1/2 la livre, viande nette. Il y a eu même une vente à 50 centimes.

Touzac. — Une dispute, qui aurait pu occasionner des malheurs, a eu lieu entre les conscrits et le régisseur du pont. Je vous tiendrai au courant, car les détails me sont inconnus.

Mauroux. — La foire a été belle; les bœufs d'attelage se vendaient à des prix assez élevés.

Les bœufs gras sont en baisse. Les porcs gras se vendaient à des cours variant de 36 à 42 fr. les 50 kilos, poids vifs. Les brebis se vendaient à des bons prix. La volaille, de 50 à 60 cent. la livre. Les fièvres, de 4,50 à 5 fr. l'un. Les lapins, de 20 à 25 cent. la livre. Les œufs, 75 cent. la douzaine.

Gramat. — Voici de l'audace ou je ne m'y connais pas. Le 31 décembre dernier, à la foire de Gramat, un propriétaire de l'endroit vendit 4 ou 5 cochons gras sur le champ de foire; le soir, il les conduisit à l'endroit fixé par l'acheteur; chemin faisant, l'un d'eux s'égarait dans une petite roelle où il fut abandonné quelques instants. Le propriétaire vint le reprendre un moment après, et, ne le trouvant pas, il s'imagina qu'il était remonté sur le champ de foire; il y courut, pas de porc là non plus; on fouilla la ville dans tous les sens, rien. La nuit se passa et la journée du 1<sup>er</sup> janvier, sans découvrir aucune trace de l'animal. Ce n'est que le 2, que l'égorgeur de cochons de Lunegarde, entendant causer de l'affaire, révéla qu'il avait tué, le matin même, à Dague, village de Fontanes-Lunegarde, distant de 15 kilomètres de Gramat, un porc, présentant le signalé indiqués. Immédiatement, l'intéressé se rend chez le maire et le prie de l'accompagner chez X., à Dague. On trouva le cochon déjà ouvert, et l'individu affirma l'avoir acheté, ce qu'il lui sera difficile de prouver.

Une enquête sérieuse est ouverte, et nous ne pouvons nous prononcer avant qu'elle ait abouti. C'est égal, c'est bien raide: voler un cochon de 4 quintaux, en pleine ville, en plein jour... Que ne ferait-on pas à une heure et dans une occasion plus favorable!...

La récolte du vin dans le Lot. — D'après la Revue vinicole, voici quel a été le résultat de la récolte vinicole dans notre département:

En 1888, 34.728 hectares de vignes ont produit 73.428 hectolitres de vin.

En 1887, la production avait été de 79.857 hectolitres, soit une diminution de 6.429 hectolitres.

La moyenne des dix dernières années a été de 211.465 hectolitres.

En France, 1.843.580 hectares de vignes ont produit en 1888, 30.102.151 hectolitres de vin.

La récolte de 1887 n'avait été que de 24.333.284 hectolitres, soit une augmentation pour 1888 de 5.768.867 hectolitres.

La moyenne des dix dernières années pour toute la France a été de 31.703.409 hectolitres.

Le même journal donne les chiffres suivants relativement à la récolte des cidres.

En 1887, le Lot avait produit 3.420 hectolitres de cidre. Ce chiffre s'est élevé à 4.593 hectolitres en 1888, soit une augmentation de 1.173 hectolitres.

Inondations dans le Midi. Voici quelques renseignements sur les mauvais temps dans le Midi:

A Narbonne, le mauvais temps persiste; un violent orage, accompagné de tonnerre, d'éclairs et de grêle, s'est abattu, la nuit dernière, sur la ville et ses environs.

le rapide numéro 122 est bloqué à Coursan depuis midi.

A Narbonne, la Robine a grossi d'une façon démesurée; elle a envahi les quais et les maisons du faubourg du Canal. La pluie continue.

A Béziers, depuis quarante huit heures, une pluie torrentielle ne cesse de tomber, avec accompagnement de tonnerres et d'éclairs.

Les plaines sont inondées en amont de Béziers.

Si les pluies continuent, des désastres sont à redouter.

Plusieurs maisons se sont écroulées sur la route de Murviel à la descente des Moulins.

La continuation de la pluie fait craindre d'autres accidents.

A Argelès-sur-Mer et à Cerbère, plusieurs maisons sont inondées: les courriers de Montpellier et de Cardagne ne sont pas arrivés; les trains de la ligne de Prades sont restés en détresse; la voie est obstruée par la neige; en plusieurs endroits, les fils télégraphiques sont coupés; dans différentes localités, les rivières débordent, occasionnant de grands dégâts.

A Rivesaltes, le maire a dû faire distribuer des vivres aux indigents.

A Perpignan, la crue de la Basse est terminée, Et mer, la tempête continue.

Ce matin, le Tarn recommençait à croître.

Perpignan, 6 janvier.

Hier, dans l'après-midi, un orage épouvantable s'est déchaîné sur Perpignan et les environs.

A la suite d'éclairs et d'éclats de tonnerre, une pluie diluvienne est tombée; en un clin d'œil toutes les rivières sont devenues énormes, les plus petits ruisseaux ont pris la proportion de torrents impétueux.

A Perpignan, la Basle a atteint le quai de la Préfecture.

Rivesaltes est inondé.

Les désastres dans le département sont très considérables.

Toulouse 9 janvier 1889.

Les communications, qui étaient interrompues sur la ligne de Cette à Bordeaux, entre Coursan et Narbonne, sont rétablies depuis ce matin.

Cahors, 10 décembre.

La nuit dernière une véritable tempête s'est abattue sur la ville.

Variétés

Voyage d'exploration à travers l'Amérique mystérieuse.

Au centre de l'Amérique du Sud, entre les riches états qui baignent l'Atlantique et le Pacifique, est un immense désert de 20,000 lieues carrées, que quarante-sept expéditions ont essayé vainement de traverser pour y tracer des routes commerciales, car à cette distance de leur embouchure les fleuves sont peu ou point navigables. C'est ce désert du Chaco, habité par des tribus indiennes, sauvages et misérables, telles que les Tobas, les Mocois, les Veletas et les Chunupis, etc., que deux français ont entrepris d'explorer, chacun de leur côté, avec leurs ressources personnelles; l'un est M. Thonar; l'autre, M. Joseph de Brettes, dont les journaux parisiens viennent d'annoncer le retour. Tandis que M. Thonar, le courageux continuateur de Dr Crevaux cherchait la route par la voie fluviale, M. de Brettes s'obstinait à vouloir la trouver à travers les déserts du Chaco. Sa première tentative de traversée (1885) entre Corrientès et Candelaria (province de Salta) sur un parcours d'environ 670 milles nautiques n'aboutit pas. Le jeune explorateur fut arrêté à moitié chemin par un grand lac salé, jusqu'alors inconnu, et put à grand peine regagner Corrientès, épuisé par le manque d'eau et de sel, par la fatigue et par la fièvre. Loin de se laisser abattre par cet échec, M. de Brettes repartit pour l'Amérique du Sud, l'année suivante; et cette fois avec une mission du ministère de l'Instruction publique. De nouvelles tribulations l'y attendaient, et pendant seize mois, il eût à lutter contre le mauvais vouloir des autorités locales, la désertion des hommes de son escorte; enfin, contre le choléra.

Mais le jeune explorateur est de la forte race des Stanley et des Brazza; après seize mois de retard, le 13 octobre 1887, il partait d'Apá, sur la frontière du Brésil et du Paraguay et entrait dans le Chaco avec 50 Indiens gnanas et un paraguayen, le péon Ayala, surnommé par ses compatriotes « le brave des braves » pour oser tenter la traversée du Chaco.

D'autres épreuves allaient commencer: les Indiens de l'escorte disparaissaient un à un; Ayala lui-même « le brave des braves » à demi mort de frayeur à la pensée des cruels Chamacocos, qu'il expédition et le voyageur est blessé d'un coup de flèche. Mais grâce à sa connaissance des deux principaux dialectes indiens en usage chez ces tribus sauvages, grâce aussi à son aménité, à sa patience, à quelques petits cadeaux et surtout à des consultations médicales, aussi sérieusement données que sérieusement écoutées, de Brettes put obtenir des porteurs et des vivres des Caciques qu'il rencontrait sur sa route et pousser en avant. La découverte d'une Senda (sentier indien) qu'il suivit, malgré ses détours, pendant 72 lieues marines, lui fut aussi d'un grand secours.

Mais la soif allait venir, la soif plus terrible que les serpents, les jaguars, les terribles Chamacocos et autres hôtes de la forêt vierge; la soif qui brûle, la soif qui rend fou... Plus d'eau dans les citernes indiennes, — il n'a pas plus depuis quatre ou cinq lunes, au dire des Caciques — plus de coeurs de palmes, ni de Karaguatas (castus conservant l'eau

des pluies). Deux gourdes d'eau seulement restent au voyageur pour traverser avec un indien, sa chienne et son cheval, le bois épineux qui le sépare du Rio Pilcomayo! Et il y a neuf jours de marche! A ce moment suprême, brisé de fatigue, en proie à la fièvre, M. de Brettes retournera-t-il en arrière vers le Rio Paraguay. Abandonnera-t-il le fruit de tant d'efforts?

Déjà, il y songe; et dans une heure de défaillance, il enterre au pied d'un cotonnier une bouteille renfermant quelques feuillets de son carnet de route, en témoignage de son passage... Mais le lendemain, 25 octobre, après une nuit de fièvre et d'angoisses, le découragement est vaincu. Il est impossible que sa bonne étoile l'abandonne après tant de difficultés surmontées.

D'ailleurs, ne vaut-il pas mieux pour lui disparaître à tout jamais, ayant pour tombe l'immensité du désert, que de reculer pour une misère; quelques gouttes d'eau, une misère qui cependant est la vie... Le voyageur se remet en route vers l'Ouest, seul, avec son cheval et sa chienne.

A présent il souhaite la rencontre des Indiens, des Bravos! car s'il y avait des Indiens, il y aurait de l'eau! Sa chienne se traîne péniblement, son cheval bute à chaque pas, il est obligé de le conduire par la bride.

Qu'importe! En avant! Jusqu'à la mort... Malgré son dénuement, de Brettes n'en continuait pas moins ses observations astronomiques; il notait aussi les incidents de sa route et les tristes réflexions d'un homme perdu dans le désert et qui sait que ses heures sont comptées... Enfin, le 30 octobre, apparaissent des traces de pas: voici d-s hommes, l'eau n'est pas loin... Ces Indiens Aksekks accueillent assez bien notre voyageur, lui offrent des cogoyas cuites sur la braise et un morceau d'iguane. Le lendemain, un peu réconforté, il se remet en route.

Le 1<sup>er</sup> novembre, il aperçoit par 21° 48 de latitude S. et 63° 07 de longitude Ouest (méridien de Paris) des ruines en briques assez importantes; les jours suivants, il en découvre d'autres et à côté de sortes de fours, des poteries Incas très curieuses et très anciennes. Comment ces spécimens de la céramique péruvienne ont-ils traversés les Andes? Faut-il croire à l'existence d'une colonie Inca, en dépit de l'opinion d'Humboldt? Ou plutôt, les vestiges des fours, indiquant une construction d'origine espagnole, sommes-nous en présence des ruines d'une mission de Jésuites? Alors ces poteries représenteraient une collection toute faite, oubliée ou abandonnée dans ce lieu? Quoi qu'il en soit, elles sont précieuses et remontent à une haute antiquité, au douzième ou au treizième siècle peut-être.

La carte de Moussy indique Albarenda, suivie d'un point d'interrogation, dans le voisinage; et une carte de jésuites relate non loin de là le massacre du Frère Romero. Seul, le docteur Hamy, avec sa haute compétence, peut élucider la question. Quelques jours après, de Brettes atteignait la frontière bolivienne; le but de sa mission était rempli, et pour la première fois le Chaco était traversé par un Européen.

A l'orgueil du succès, se mêlait dans l'esprit de notre explorateur la joie de ses découvertes céramiques; mais il fallait pouvoir emporter ce trésor et décider des Indiens à l'accompagner, dans son voyage de retour, jusqu'au Paraguay.

Il apprend par hasard que le cacique Aksek qui lui a offert l'hospitalité est l'ennemi des Sapoukis. Aussitôt de Brettes se déclare le « pemhem » c'est-à-dire l'ennemi mortel de ces pauvres Sapoukis qu'il ne connaît et qui n'en peuvent mais.

Dès lors, le cacique ne veut plus le quitter; il le fait coucher à ses côtés sur la « peau d'honneur » et tout le jour se passe à ruminer des projets de vengeance contre les Sapoukis. Puis il rassemble ses hommes, fait ses provisions et se déclare prêt à le suivre jusqu'au bout du monde, c'est-à-dire jusqu'au Paraguay.

C'est tout ce que demandait notre voyageur et avec deux Caciques et trente Indiens, porteurs des poteries, il fait son entrée à Apá (Brésil) et se présente au gouverneur qui pensait bien ne plus le revoir. Après avoir pris un repos nécessaire, le jeune explorateur laissant ses Indiens Aksekks, ravis de leur voyage et des cadeaux qu'ils avaient reçus, reentra à Buenos-Ayres, d'où il revenait bientôt en France, après une absence de deux ans et demi. MALLAT.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le président du tribunal civil de Cahors, en date du sept janvier courant, et par exploit de Serres, huissier audit Cahors, en date du huit du même mois de janvier,

La dame Marie Pignères, épouse Carnajac, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Promilhanes, a formé contre ledit sieur Jean-Baptiste Carnajac, son mari, propriétaire, domicilié avec elle de la commune de Promilhanes, une demande en séparation de biens, et a constitué M<sup>e</sup> Georges Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable. Cahors, le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué poursuivant, G. DELBREIL.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon.—Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

PETITE CORRESPONDANCE

Avis important. — Nos correspondants n'ont qu'à affranchir à 5 centimes sous enveloppe ouverte. — Dans ce cas, ils doivent donner les faits sans mettre en tête — M. le Directeur — et sans salutation finale. Ce n'est que dans le cas où ils voudraient nous faire quelque communication particulière qu'ils ont à timbrer à 0, 15 cent., sous enveloppe close.

B. — Nous vous remercions de votre collaboration; nous avons compris comme vous, qu'il fallait aux campagnes un journal bon marché et bien renseigné. L'organisation des correspondants, une fois complète, sera un véritable élément de succès. « Correspondant et propagateur » c'est bien là le rôle que nous demandons à nos collaborateurs. Merci.

L. — Vous pouvez aller consulter le chef de bureau des finances à la Préfecture.

M. — Vous verrez que nous tenons compte de vos recommandations dans le numéro d'aujourd'hui.

L. — Nous n'avons pas supprimé le tableau de la marche des trains, nous l'avons modifié. Vous le trouverez désormais en tête de la quatrième page.

C. — Votre concours nous est précieux pour la région de Lacapelle, Fons, Assier, Figeac. Il y a toujours quelque chose d'utile à dire. L'essentiel est que les correspondances soient régulières.

L. — Nous comptons sur vous, pour le canton de Limogne et toutes les communes que vous énumérez. Rien de plus simple que l'envoi par la poste. Reportez-vous à l'Avis important ci-dessus.

Dernières nouvelles

Les préparatifs de l'Italie

La maison Krupp a été invitée à hâter la livraison de cent gros canons qui lui avaient été commandés par le gouvernement italien, avec une certaine quantité d'obus.

La moitié de la livraison devra être effectuée au mois de mars, l'autre moitié au mois de mai. A cette époque, on recevra également cent torpilleurs construits en Italie et en Amérique.

L'armée allemande

Voici un tableau des changements qui ont eu lieu pendant l'année 1888, dans les commandements supérieurs de l'armée prussienne.

De 14 corps d'armée, 8 ont reçu de nouveaux chefs. Sur 33 divisions, 22 ont changé de généraux; 40 brigades d'infanterie, sur 70, ont été pourvues de nouveaux généraux de brigade. On a nommé en outre, dans la cavalerie, 12 nouveaux généraux de brigade.

On a changé les gouverneurs et commandants de quinze places fortes: de Berlin, de Cologne, de Mayence et de Metz, ainsi que les commandants des places suivantes: Altona, Neufbrisch, Glatz, Carlsruhe, Pillan, Posen, Rastatt, Spandau, Strasbourg, Thorn et Ulm.

TIRAGES FINANCIERS

Paris 5 janvier. — Crédit foncier de France. — Tirage du 5 janvier 1889.

— Obligations foncières de 500 fr. 3/0 1885.

— Le numéro 312,285 gagne 10,000 fr. le numéro 278,171 gagne 25,000 fr. : les numéros 262,207, 394,795, 478.659, 754,645, 830,350, 848,521, chacun 5,000 fr.

Les 45 numéros ci-après, chacun 1,000 fr. :

Table with 5 columns of numbers: 2,131 197,367 271,467 399,483 488,503; 649,669 784,012 849,098 33,310 198,476; 294,749 432,003 492,487 665,631 790,459; 880,611 161,042 228,937 320,112 432,485; 498,024 686,943 895,755 907,798 164,472; 260,469 363,145 447,723 580,206 689,034; 823,885 174,822 267,669 371,439 448,435; 624,920 719,275 823,639 177,230 268,675; 385,591 475,768 641,674 720,888 831,328

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION MARIANI-PILO

Samedi, 12 janvier 1889

FLEUR DE THÉ

Opérette en 3 actes

La troupe parisienne qui interprétera sur notre théâtre, le mercredi, 16 janvier, la Grande Marnière, de Georges Ohnet, obtient partout où elle passe un véritable triomphe. Du reste, la pièce est montée d'une façon supérieure, et tous les artistes savent, dès leur entrée en scène, conquérir la sympathie du public qui ne leur ménage pas les applaudissements. Nous prédisons une salle comble. Tout le monde voudra voir ce beau et légitime succès de l'auteur du Maître de Forges.

BOURSE. — Cours du 10 janvier 1889.

Table with 2 columns: 3 0/0... 82 85; 3 0/0 amortissable (nouveau)... 86 60; 4 1/2 0/0 1883... 104 70; Actions Orléans... 1,345 00; Actions Lyon... 1,300 00; Action Panama... 416 23; Obligations Orléans 3 0/0... 402 00; Obligations Lombardes... 300 75; Obligations Saragosse... 277 80



Bibliographie

# L'ÉCOLE CENTRALE DU LOT

(1796-1804) Suite (1)

Leur faire remarquer ce qu'ils font quand ils pensent et quand ils parlent; c'est-à-dire leur donner les notions d'idéologie et de grammaire générale qui ont à la portée de cet âge et qui sont nécessaires pour bien comprendre les règles d'une langue quelconque et pour en abrèger l'étude.

La logique était comprise dans le cours de grammaire générale, et par l'art de raisonner le ministre n'entendait pas « la vaine recherche des différentes formes du raisonnement, mais l'étude solide de ce qui constitue la certitude de nos connaissances, la vérité de nos propositions, et la justesse de nos déductions, en un mot, le fond du raisonnement. »

Pour l'enseignement scientifique, le jardin botanique existait, mais incomplet et mal entretenu.

Le 20 brumaire an VII, le professeur d'histoire naturelle, Baron, avait écrit à l'Administration du département pour demander un jardinier botaniste et réclamer la réunion à l'École centrale de toutes les dépendances du Couvent des Cordeliers.

L'Administration répondit qu'elle allait s'en occuper. « Comptez que nous ne négligerons rien de ce qui peut contribuer au succès de l'enseignement et aux progrès des sciences et des arts. »

Par arrêté du 23 brumaire, un emploi de jardinier botaniste fut créé.

« Il faut, écrivait au ministre l'Administration départementale à la date du 15 pluviôse, un jardinier ayant des connaissances dans la culture des plantes, et il a été impossible jusqu'à présent de s'en procurer un, malgré des démarches actives. »

Le ministre donna son approbation à l'arrêté du 23 brumaire, mais comme le professeur d'histoire naturelle Baron avait été accusé « de faire cultiver des légumes à son profit dans le jardin réservé pour la botanique » et avait même été dénoncé au ministre, qui avait ordonné une enquête, l'Administration départementale reçut des instructions rigoureuses.

25 prairial an VII.  
« Le Ministre de l'Intérieur à l'Administration centrale du Lot.

Citoyens, les représentants du peuple Valéry et Lagarde m'ont transmis avec leur lettre du 21 prairial votre arrêté du 23 brumaire relatif à la nomination du jardinier botaniste de votre École centrale. J'en approuve toutes les dispositions et je vous invite particulièrement à prendre des mesures promptes pour que les terrains affectés au jardin botanique ne soient plus distribués entre les professeurs qui les ont fait servir jusqu'à présent à des jardins potagers; il convient de rendre sans délai ces terrains à l'instruction publique, destination qui lui a été assignée par la loi; vous voudrez bien m'informer du résultat des moyens que vous aurez pris pour son entière exécution.

Salut et fraternité.

François DE NEUFCHATEAU.

Rouziès avait arrêté un jardinier qui ne put pas tenir ses engagements. On pria alors le député Valéry de s'occuper de cette question, et il écrivait le 23 prairial :

« J'ai réussi à vous procurer un autre jardinier botaniste par les soins du Directeur du Jardin national des Plantes qui s'est donné bien des mouvements à cet égard... Je vous invite à lui faire disposer un logement convenable dans l'École. Le Directeur du Jardin des Plantes m'a fait le plus grand éloge de cet homme, soit sous le rapport des connaissances, soit sous le rapport de la moralité... Le citoyen Thouin m'a assuré qu'il n'en connaissait pas qui eût autant de capacité. »

Ce jardinier se nommait Siroy. Il arriva à Cahors dans le courant du mois de Messidor, et Valéry, dont l'obligance et le dévouement à ses concitoyens étaient inépuisables, lui avança pour ses frais de voyage et de déplacement la somme de cent cinquante francs.

L'École centrale était complètement organisée; toutes les chaires étaient pourvues, sauf celle de langues vivantes; tous les services, bibliothèque, cabinet de physique et chimie, jardin botanique, étaient assurés. Les professeurs résolurent alors de faire un nouvel appel aux familles, d'exposer leurs vues sur l'enseignement et de rendre compte de leurs efforts et des résultats obtenus dans une adresse qu'ils rendirent publique après l'avoir soumise à l'examen et à l'approbation de l'Administration du département.

Malgré ses succès, l'École centrale avait encore des adversaires et des détracteurs. Ce fut pour répondre à ces attaques que furent publiés les intéressants documents que nous reproduisons :

DÉPARTEMENT DU LOT

INSTRUCTION PUBLIQUE

Les Professeurs de l'École centrale du Lot, aux pères de famille.

L'année scolaire va recommencer, et nos obligations recommencent avec elle.

Voici ce que veut le Gouvernement, ce que demande l'Administration centrale, ce que désire le jury d'instruction publique, ce que nous voulons nous-mêmes.

Le Gouvernement veut que les lumières se propagent, que les arts fleurissent, que l'émulation renaisse; et pour cela il désire que les noms des vingt élèves qui donnent les plus belles espérances à la patrie lui soient envoyés tous les ans, afin qu'une récompense nationale leur soit décernée.

Déjà cette tâche est remplie, et les élèves jugés dignes des bienfaits de la nation doivent s'attendre à recevoir dans l'an VIII les pensions décrétées par la loi du 3 brumaire an V et adjugées dans l'an VII.

Quelque difficiles que soient les circonstances, quelque soit l'état de nos finances, ni la loi, ni les

promesses du Gouvernement ne resteront sans effet.

Nous en avons la garantie solennelle dans les fréquentes circulaires du ministre de l'intérieur, nous l'avons encore dans la certitude que les fonds destinés à cet acte de bienfaisance nationale sont déjà rentrés, enfin nous l'avons dans le zèle de l'Administration centrale, pour tout ce qui concerne l'instruction publique, et dans son intérêt personnel à encourager et à faire fleurir les arts dans l'arrondissement qui lui est confié.

Cette administration portera une attention également active sur toutes les branches d'instruction. Elle recevra tous les trois mois, des notes sur les élèves de chaque cours; et ce sera une tâche bien douce pour son cœur d'instruire le Gouvernement des succès de l'École, et les pères de famille des progrès de leurs enfants.

Le jury d'instruction, non moins jaloux du progrès des sciences et toujours attentif à en hâter le développement, se transportera par intervalles dans chaque cours respectif. Là, il observera les instituteurs et les élèves. Il échauffera, il encouragera les uns et les autres; et c'est ainsi que les instituteurs et les élèves, placés souvent sous l'œil de leurs juges naturels, feront des efforts nouveaux, pour se rendre dignes, les uns, de la confiance publique, et les autres de la munificence nationale.

Les professeurs de leur côté redoubleront de zèle pour justifier l'attente de la nation, l'espérance des parents, et la bienveillance des autorités constituées.

Tels seront désormais les moyens d'encouragement et d'émulation. Telles sont les mesures paternelles que les professeurs ont eux-mêmes provoquées.

Vous, que la seule crainte d'insurveillance a empêchés jusqu'à ce jour d'envoyer vos enfants aux écoles nationales, reposez-vous sur notre zèle pour les tendres objets de votre sollicitude et de votre amour. Vos enfants appartiennent à la patrie: nous avons été choisis pour les élever dans son amour, dans celui des arts, dans celui de la vertu. Nous ne trahirons ni la patrie, ni la vertu, ni les arts.

« Et vous, jeunes élèves, qui au sortir de nos cours avez déposé dans les mains paternelles les palmes et les récompenses que vos progrès avaient méritées, dites si vos instituteurs ont rien négligé pour vos succès et votre gloire? dites si leur voix n'a pas été toujours celle d'un père et d'un ami? dites si en ornant votre esprit, ils n'ont pas pris un soin égal de former votre cœur? dites s'il est sorti de leur bouche une leçon, une parole qui ne peignit l'enthousiasme de la vertu, et qui ne fût un hommage rendu à la loi, aux mœurs et à une providence éternelle? »

« Nous le savons, la malveillance n'a pas encore cessé de décrier les institutions républicaines; mais la malveillance passera, et les institutions républicaines resteront.

Les professeurs de l'École centrale du Lot.

L'Administration centrale du département après avoir examiné cette adresse, lui donna son approbation et prit l'arrêté ci-dessous, dans sa séance du 5 brumaire an VIII.

« L'Administration centrale du département, ouï le rapport d'un de ses membres, vu l'adresse des Professeurs aux pères de famille;

Considérant que les principes développés dans cette adresse sont propres à exciter le zèle des parents, à encourager l'émulation des élèves et à dissiper le reste des préjugés à l'aide desquels la malveillance s'efforce de retarder encore le succès des institutions républicaines;

Considérant que les sciences sont les éléments de la gloire et de la prospérité des nations; que s'il appartient aux armées françaises d'étonner l'univers par l'éclat de leurs victoires, il est digne d'une sage administration de chercher à en consigner les effets par les progrès de l'instruction publique;

Arrête ce qui suit :

Art. Ier. — L'ouverture solennelle de l'École centrale est fixée au 20 de ce mois.

Art. II. — L'Administration centrale assistera à la cérémonie, les autorités civiles et militaires y sont invitées.

Art. III. — Le président de l'Administration centrale, le jury et les professeurs de l'École prononceront des discours analogues à l'objet de la réunion.

On donnera lecture du règlement de l'École.

Art. IV. — L'Administration municipale de la commune de Cahors est chargée de l'exécution du présent arrêté. Elle veillera à ce que la cérémonie reçoive tout l'éclat que les localités comportent.

Art. V. — L'adresse des professeurs de l'École centrale sera imprimée avec le présent, au nombre de mille exemplaires, lue aux assemblées décadaires, publiée et affichée partout où besoin sera, à la diligence des Administrations municipales de l'arrondissement.

Délibéré les jour et an que dessus par l'Administration centrale du Lot.

CALMON, Président, CAYLA, Secrétaire en chef.

Pensionnat :

« Nous devons redire aux pères de famille, que selon le vœu du Gouvernement, il existe un pensionnat près l'École centrale.

Ce pensionnat est à la fois surveillé par les autorités constituées et par les professeurs de l'École centrale.

L'instituteur qui est à la tête de cet établissement est trop honorablement connu, pour avoir besoin de nos éloges.

Il suffira de dire que les pensionnaires capables de suivre les cours de l'École, trouvent auprès de lui tous les secours nécessaires pour doubler leurs progrès. Leurs leçons sont exactement répétées.

Ceux des pensionnaires encore trop faibles pour suivre les cours de l'École, y sont préparés par des leçons particulières. Les langues française et latine y sont spécialement enseignées.

Le prix de la pension et de l'instruction est de 120 francs par trimestre, qu'on paye d'avance. On se charge du blanchissage du linge seulement.

Les pensionnaires doivent apporter draps, couvertures, serviettes et couvert.

Les maîtres externes d'écriture, de musique, de danse et d'escrime, sont à la charge des parents. »

J. BAUDEL

(A suivre)

(1) Voir les Nos du Journal du Lot, d'avril 1888.

(Extrait de l'Annuaire du Lot).

Chemins de Fer

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste	
CAHORS — D.	6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 30	PARIS — D.	2 <sup>h</sup> 20 s.	9 <sup>h</sup> 50 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup>
Mornac	6 40	1 15	6 45	— Express	8	10 30	8 15
Luzech	7 1	1 23	7 27	BORDEAUX	8 45	11 30	8 30
Castel-anc.	7 18	1 37	7 50	M.-Libos.—D.	8 55	11 45	8 40
Puy-l'Évêque	7 30	1 48	8 12	Fumel	9 10	12 00	9 00
Duravel	7 40	1 57	8 21	Saint-Léon	9 25	12 15	9 15
Solignac-Touzac	7 49	2 6	8 30	Duravel	9 35	12 25	9 25
Fumel	8 1	2 17	8 33	Puy-l'Évêque	9 45	12 35	9 35
M.-Libos.—A.	8 8	2 3	8 40	Gastelfranc	9 55	12 45	9 45
BORDEAUX	3 51	8 11	4 45	Luzech	10 10	12 55	10 00
PARIS — Ar.	11 46	4 37	2 48	Parade	10 20	1 05	10 10
				Mornac	10 30	1 15	10 20
				CAHORS.—A.	10 40	1 25	10 30

  

De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS			
Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus	
CAHORS.—D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 29	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE.—D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	2 <sup>h</sup> 30
Sept-Ponts	4 53	10 39	5 37	BORDEAUX	8 45	11 30	8 30
Cleac	5 11	10 46	5 55	MONTAUBAN.—D.	7 25	10 <sup>h</sup> 40	4 40
Lalbenque	5 20	10 53	6 11	Fumel	7 40	10 54	4 54
Montpezat	5 31	11 5	6 25	Albi	7 55	11 3	5 3
Bardonn	5 45	11 15	6 42	Restville	8 11	11 3	5 12
Causade	5 55	11 27	6 56	Causade	8 36	11 25	5 24
Réalville	6 5	11 36	7 7	Bardonn	8 51	11 36	5 35
Albi	6 13	11 44	7 18	Montpezat	9 18	11 56	5 54
Fumel	6 22	11 52	7 25	Lalbenque	9 44	12 13	6 15
Montauban.—A.	6 39	12 7	7 45	Cleac	9 54	12 23	6 24
BORDEAUX	10 40	6 05	»	Sept-Ponts	10 7	12 34	6 36
TOULOUSE.—A.	8 46	1 45	»	CAHORS.—A.	10 17	12 42	6 44

  

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus	
CAHORS.—D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 19	PARIS.—D.	1 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 10
Sept-Ponts	7 49	11 41	5 28	CAPDENAC.—D.	7 45	11 30	8 10
Armalin	8 2	12 4	5 36	Lundeleine	7 58	11 54	8 21
Vers	8 12	12 13	5 45	Touac	8 11	12 18	8 32
Saint-Géry	8 21	12 24	5 53	Montbrun	8 21	12 30	8 41
Condéché	8 35	1 5	6 6	Caprac	8 34	12 33	8 52
St-Géry	8 43	1 14	6 13	Civitanne	8 45	12 46	9 3
St-Martin	8 57	1 35	6 23	St-Martin-Lab.	8 55	1 26	9 14
Civitanne	9 5	1 44	6 30	St-Géry	9 4	1 37	9 19
Caprac	9 21	2 10	6 46	Condéché	9 12	1 55	9 26
Montbrun	9 33	2 24	6 57	Saint-Géry	9 28	2 22	9 40
Touac	9 44	2 45	7 7	Vers	9 35	2 35	9 6
Lundeleine	9 58	3 10	7 20	Armalin	9 45	2 56	9 33
CAPDENAC.—A.	10 12	3 26	7 33	Cahussat	9 57	3 10	10 05
PARIS.—Ar.	11 46	4 37	2 48	CAHORS.—A.	10 6	3 20	10 13

## GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

## OPÉRATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la BANQUE A. FROIDEFOND, 8, rue Drouot, à Paris (Onzième année). — La "Revue du Marché", grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FROIDEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIQUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI-GENERIS  
dont les bourgeois de Sapin forment essentiellement  
la base.  
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la  
GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

31. RÉCOMPENSES PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR.

PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
BOURBOULE EXP. INT. 1884 NORA COUDERC